

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Financement à l'ÉDA: un véritable casse-tête!

S'il y a une chose à comprendre du financement des centres d'éducation des adultes, c'est bien qu'il est complexe à déchiffrer!

C'est le constat auquel le comité ÉDA du Syndicat est arrivé à la suite de la formation pilotée par Benoit Houle de la FSE et offerte au Syndicat de Champlain l'automne dernier. Son objectif était de comprendre les raisons de l'insuffisance d'argent et le manque de ressources pour répondre aux besoins des élèves dans le réseau de l'éducation des adultes (ÉDA): calculs de financement complexe, sources diverses de financement et nombreuses mesures budgétaires de l'ÉDA.

Un des éléments majeurs mis en lumière lors de la formation est le manque de transparence et de clarté quant aux sommes dédiées à l'ÉDA, notamment le fait que plusieurs mesures budgétaires sont dites « sans contraintes ». Autrement dit, ces sommes peuvent être affectées à d'autres besoins financiers de la commission scolaire qui n'ont rien à voir avec l'ÉDA.

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), dans un avis publié en novembre 2019, *Le droit à l'éducation des adultes a un prix*, abonde aussi en ce sens: « Il est difficile d'identifier les sommes allouées à l'éducation des adultes dans les budgets gouvernementaux et dans les documents administratifs de certains secteurs. Le financement d'un secteur peut se trouver dans

Suite en page 4

Alors maintenant, on fait quoi?

L'édito du Président



Un projet de loi contenant plus de 300 articles qui modifient plus de 80 lois différentes dont la *Loi sur l'instruction publique*, une centaine d'amendements présentés en commission parlementaire, l'imposition d'un bâillon alors que la session parlementaire venait à peine de débiter; quoi de mieux pour susciter la grogne et la mobilisation!

Nous vous reviendrons bientôt avec plus de détails sur les impacts que la Loi 40 aura sur notre travail et sur nos milieux, car nous le savons, même si le gouvernement a martelé dans son *spin* médiatique qu'il n'était question que de l'abolition des commissions et des élections scolaires, dans les faits, il a modifié beaucoup plus que cela! Et d'ailleurs, heureusement que nos organisations nationales (FSE, FPSS et CSQ) sont arrivées à faire reculer le ministre sur certains aspects et qu'elles ont réussi à en faire modifier d'autres. Alors, maintenant, on fait quoi?

Après avoir signifié notre mécontentement en portant du noir et notre chandail de négo, après nous être affichés bâillonnés sur les médias sociaux et après avoir signifié notre indignation à coup de commentaires sur Facebook et d'émojis bâillonnés, on fait quoi?

Alors que nos organisations nationales sont à pied d'œuvre pour vérifier notre capacité réelle à contester la loi qui semble avoir passé outre, à certains niveaux, aux conventions collectives, nous, dans les écoles et dans les centres, on fait quoi? Ou encore, comme nous l'écrivait un collègue délégué au lendemain du bâillon, le Syndicat de Champlain compte faire quoi?

Nous ferons ce sur quoi nous insistons depuis maintenant quelques mois: nous préparer à un très long marathon de négociations et, par le fait même, à une mobilisation qui pourrait vraisemblablement s'étirer sur plus d'un an, voire 18 mois.

La stratégie que le gouvernement entend utiliser pour le renouvellement de nos conventions collectives pourrait très bien être un copié-collé du scénario de l'adoption du PL40 sous bâillon. Fort des sondages qui lui donnent un appui massif des électeurs, le premier ministre misera sur un discours porteur et rassembleur: l'importance de l'éducation. Il ajoutera que la réussite des élèves est une priorité et qu'il veut améliorer nos conditions de travail, celles des profs surtout, parce que les gens les aiment!

Cependant, ses propositions seront tout autres et surtout, trop complexes à expliquer en 30 secondes durant un topo à la radio ou à la télé, nous faisant ainsi passer pour des chialeux... et vous pouvez prédire la fin!

Mais en jouant nos cartes stratégiquement et en ne laissant pas nos émotions prendre le dessus, nous pouvons contrecarrer ses plans! Si nous jouons bien le jeu de la négociation, même recourir à une loi spéciale lui sera impossible.

Alors on fait quoi? On fourbit nos armes, on affiche notre solidarité, on utilise les médias sociaux à fond la caisse. Des moyens de pression dans les milieux, il y en aura! L'important est de les exercer ensemble et surtout, de tenir tout le temps qu'il faudra!

Éric Gingras





Avis d'élection

Conformément aux dispositions des statuts et règlement du Syndicat de Champlain (CSQ), lors du congrès prévu les 26, 27 et 28 mars 2020, il y aura élection aux postes suivants: présidence, secrétariat-trésorerie, et coordination à l'action syndicale (2 personnes) ainsi qu'au comité Constitution et Règlement (1 membre par section), au comité d'enquête (3 membres) et au comité des finances (1 membre par section). Seront aussi élus, les responsables des comités de la vie syndicale : l'action sociopolitique, la condition féminine, la condition des jeunes, l'éducation syndicale, la formation générale des adultes, la formation professionnelle et la santé et sécurité au travail.

La période de mise en nomination s'étendra du 18 février jusqu'au 18 mars 2020 à 16 h.

Selon l'article 53, la mise en nomination doit être faite sur un formulaire de mise en nomination prévu à cette fin, indiquant le nom de la personne candidate, son adresse, la fonction à laquelle elle aspire et portant la signature de la personne qui propose et de deux (2) autres membres en règle du Syndicat. Elle contient, en outre, la signature de la personne candidate indiquant son consentement à la mise en nomination et à l'acceptation de la fonction, si elle est élue.

Vous trouverez le formulaire de mise en nomination sur le site Internet du Syndicat dans la section «Congrès». Les formulaires dûment remplis doivent être acheminés à Jessica Carrière, par courriel: jcarriere@syndicatdechamplain.com ou par télécopieur au: 450 462-4534, au plus tard à 16 h, le 18 mars prochain.

Pour plus de détails et pour de l'information sur le 36^e congrès Champlain, rendez-vous à l'adresse suivante: syndicatchamplain.com/congres/.

En 2020, comment enseigner l'égalité ?



Existe-t-il encore aujourd'hui des stéréotypes de genre et de la discrimination? Dans nos classes, comment peut-on déconstruire les stéréotypes sexuels? Comment faire en sorte que toutes et tous se sentent acceptés tels qu'ils sont?

Dans nos écoles et dans nos centres, comme en société, nous devons nous montrer sensibles et de plus en plus vigilants quant à la discrimination, aux stéréotypes et aux préjugés sexuels.

Un outil fort intéressant a été présenté aux participantes du dernier réseau des femmes de la CSQ. Le site Internet enseignerlegalite.com est une belle ressource, véritable mine

d'informations et de pistes de réflexion. Des activités clés en main pratiques sont aussi disponibles pour intervenir efficacement auprès de nos jeunes, de la petite enfance au collégial.

Autre fait intéressant: cette plateforme a été élaborée par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

La question vous intéresse? Vous cherchez comment aborder le sujet ou encore certaines questions plus sensibles? Nous vous invitons à consulter le site: enseignerlegalite.com.

Le comité des femmes



Avez-vous votre épinglette ?

«Féministes de toutes nos forces» est le thème retenu pour la Journée internationale des droits des femmes, cette année.

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars, signe de solidarité entre femmes, auprès de votre personne déléguée ou en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com dans l'onglet «Inscriptions».

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui. C'est un geste concret de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4\$, un don de 1\$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Le comité des femmes

Avez-vous rempli la consultation en ligne en préparation du #congrèschamplain2020 ?

Pour préparer le 36^e congrès et les enjeux qui y seront débattus, ce sont tous les membres de Champlain qui sont mis à contribution. Que vous soyez des personnes déléguées dans les établissements, que vous soyez militants ou non, vous avez un rôle à jouer pour que nous adoptions, ensemble, des orientations qui nous ressemblent! La parole est à vous!

Merci de prendre 5 minutes de votre temps pour orienter les

trois prochaines années de votre Syndicat.

Pour le lien vers le questionnaire et toutes les informations sur le congrès, rendez-vous sur notre site à syndicatchamplain.com/congres/.

Rappel aux personnes déléguées de toutes les sections du Syndicat: avez-vous rempli le formulaire d'inscription au congrès? Faites-le à syndicatchamplain.com/inscriptions/congres-champlain-2020/

Pour comprendre la hausse des primes

Avec janvier vient le retour au travail, mais également le retour des déductions salariales pour le RRQ, le RQAP, l'assurance-emploi... et donc, une baisse importante pour notre portefeuille. C'est souvent à ce moment qu'on porte une attention particulière à notre relevé de salaire.

Vous l'avez peut-être fait. Et vous avez peut-être réalisé l'augmentation des primes de l'assurance collective. En fait, il s'agit d'une hausse de 13,9 %. Un pourcentage qui fait mal. Certains diront : « C'est une honte ! » et ils auront raison. Ceci étant dit, il est important d'expliquer d'où vient cette hausse pour pouvoir s'offusquer de la bonne façon.

En 1997, le gouvernement du Québec se dotait d'une loi afin que l'ensemble des Québécois puisse obtenir un accès « raisonnable et équitable » aux médicaments. Cette loi venait d'ouvrir la porte à un régime hybride public-privé. Ceux qui n'avaient pas accès à une assurance collective ont dû s'inscrire au régime public. Tandis que ceux qui pouvaient profiter d'une assurance collective au travail ont été obligés d'y adhérer. Une façon pour le gouvernement de se soustraire socialement aux coûts engendrés lorsque la maladie survient. Le fardeau impliquait qu'il fallait s'organiser collectivement.



Mais revenons à la question : pourquoi notre assureur nous fait subir une telle augmentation? Il faut savoir qu'avec SSQ Assurance, nous avons un régime d'assurance avec rétention. Ce qui implique que si nous payons davantage que ce que nous avons coûté durant une année, le surplus nous revient l'année suivante. L'inverse est aussi vrai. Une hausse des coûts réclamés entraîne une hausse des primes. Or, force est de constater que notre groupe a consommé davantage de médicaments que l'an passé. Si on ajoute à cela l'inflation du coût des médicaments, on répond à notre question.

Maintenant, que peut-on faire ?

Principalement, trois choses. La première: se lancer dans un processus d'appel d'offres afin d'optimiser nos chances de voir nos primes baisser.

Processus qui, d'ailleurs, a été lancé par la Centrale à l'automne 2019. Le cahier des charges précisant nos demandes a été élaboré, par les responsables de la sécurité sociale de la CSQ, dans le but d'être modulable selon nos différents besoins et de pouvoir faire des ajouts à la pièce. Les compagnies d'assurances avaient jusqu'au 30 janvier pour faire parvenir leur soumission. Un vote en conseil général est prévu le 8 avril 2020 pour le choix de l'assureur.

La deuxième: intégrer dans nos demandes syndicales de négociation une participation significative de l'employeur à notre régime d'assurance collective. Ce qui a été demandé pour le personnel de soutien ainsi que pour les enseignants. Reste à espérer que nous serons écoutés !

La troisième: rendez-vous sur le site <http://remedeauxcoupures.cssante.com> pour signer la pétition et envoyer un message fort à la ministre McCann afin d'exiger du gouvernement un régime d'assurance médicaments entièrement public. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires et vous constaterez que ne rien faire n'est pas une option !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



**Les ristournes*,
un avantage concret
d'être membre de la CSQ**



**Vous pourriez vous aussi
profiter de cet avantage!**
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com



**Centrale des syndicats
du Québec**



La Personnelle

Financement à l'ÉDA : un véritable casse-tête !

plusieurs programmes. Par exemple, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) transfère des fonds aux commissions scolaires pour la francisation tant des jeunes que des adultes. Il est donc souvent très difficile d'isoler la part qui revient à l'éducation des adultes.»

Ajoutons à ceci la difficulté de générer du financement (en raison de la façon d'octroyer les sommes pour financer les élèves à temps plein (ETP) à l'ÉDA qui est fort différente de celle du secteur des jeunes, par exemple, où l'élève engendre un financement annuel) sans compter qu'il faut fouiller pour trouver les multiples mesures où des sommes devraient être accordées



Éthique et culture religieuse

Consultation publique

Le ministère de l'Éducation mène actuellement une consultation en ligne sur le cours d'ECR dans le cadre de la révision du programme.

La FSE-CSQ aimerait avoir les commentaires des experts de l'enseignement du programme ECR que sont les enseignantes et les enseignants afin de les transmettre au ministère de l'Éducation. Elle estime que la consultation publique est trop sommaire et que leur opinion doit primer et servir d'assise aux éventuelles décisions ministérielles.

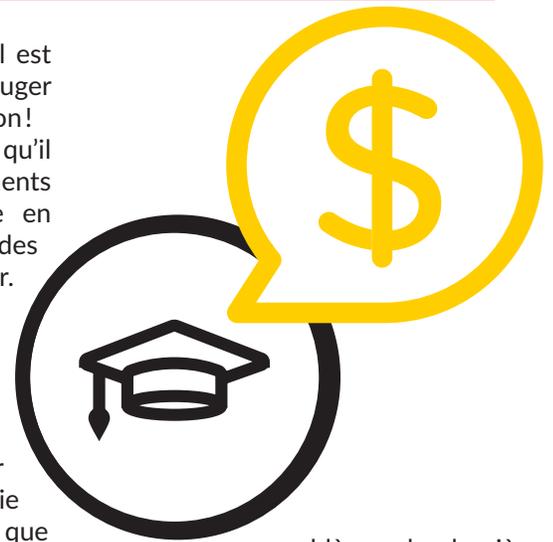
Les titulaires du primaire et le personnel enseignant du programme ECR au secondaire sont donc invités à taper ce lien: forms.gle/Li9HRCeQVRKJQX7XA, pour répondre au questionnaire avant le 28 février prochain.

à l'ÉDA. Dans ces circonstances, il est bien évident qu'il soit complexe de juger si le financement est adéquat ou non!

Pourquoi en parler ici? Parce qu'il est grand temps que des changements soient apportés afin de prendre en compte les nouvelles réalités des milieux et l'importance de ce secteur.

Le manque de financement a de nombreuses conséquences directes sur la réussite des élèves : le manque de ressources professionnelles, les infrastructures désuètes des centres, sans oublier la précarité qui accentue la pénurie d'enseignants. Il faut aussi savoir que depuis plusieurs années, la clientèle de l'ÉDA est en profonde mutation. Nous sommes à des années lumières de la clientèle adulte, mature et expérimentée qui retournait sur les bancs d'école par volonté. Les élèves sont de plus en plus jeunes et font, le plus souvent, face à de grandes difficultés tant scolaires que sociales. Et, vous l'aurez deviné, les élèves considérés comme en difficulté d'apprentissage au secteur des jeunes perdent leur code (et les services qui viennent avec lui) lors de leur passage à l'ÉDA!

Le manque de vision globale à l'éducation des adultes est un véritable



problème: la dernière politique gouvernementale date de 2002 et son plan d'action est échu depuis 2007! Rien pour aider celles et ceux qui œuvrent dans les centres à bien remplir leur mission : la réussite des élèves.

En terminant, le comité ÉDA du Syndicat de Champlain assistera au prochain réseau FSE-CSQ de l'éducation des adultes qui aura lieu en avril prochain. Nous avons très hâte de participer aux discussions qui sont toujours fort animées!

Nicolas Rousseau
responsable du comité ÉDA

